276 (2024-2025) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

12 JUIN 2025

TOUR D'EUROPE – LE CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (CFP) 2028-2034 *

Audition de M. Serafin, Commissaire européen au budget, à la lutte anti-fraude et à l'administration publique

RAPPORT

présenté au nom de la Commission chargée de questions européennes

par

Mme Warzée-Caverenne

2e session de la XIIe législature
* Voir CRIC (2024-2025) – N° 156

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

SOMMAIRE

I. Résumé 3

II. Procédure 3

III. Audition 3

IV. Rapport 4

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : https://parlwal.be/40XC6Kn.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission chargée de questions européennes s'est réunie afin de procéder à l'audition de M. Serafin, Commissaire européen au budget, à la lutte anti-fraude et à l'administration publique, sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034.

I. RÉSUMÉ

Le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne (UE) est un instrument de planification budgétaire à long terme qui fixe, pour une période donnée, les plafonds annuels de dépenses de l'UE. Ce cadre vise à garantir une gestion rigoureuse des dépenses de l'UE.

Du point de vue de la procédure, la Commission européenne jouit d'un pouvoir de proposition au Conseil de l'UE, qui statue à l'unanimité après avis du Conseil européen. Le cadre doit ensuite être ratifié par les États membres.

M. Serafin, Commissaire européen au budget, à la lutte anti-fraude et à l'administration publique, a effectué un « Tour d'Europe » soit une consultation des parties prenantes sur le cadre financier pluriannuel de l'UE. L'idée étant de consulter le plus possible de parties prenantes dans tous les États membres afin de connaître leur évaluation du CFP actuel et leurs recommandations pour le prochain. Son intervention en Commission est intervenue dans ce cadre.

À l'occasion de son exposé, M. Serafin a réaffirmé l'importance essentielle de la Politique de cohésion ainsi que de la Politique agricole commune, mais que ces dispositifs seraient modernisés tout en maintenant l'implication active des régions dans leur mise en oeuvre. M. Serafin a en outre exposé les défis majeurs du prochain cadre financier, telles que la sécurité, la compétitivité, le remboursement de la dette post-Covid, ainsi que la question des ressources propres.

II. PROCÉDURE

En date du 5 juin 2025, la Conférence des présidents a décidé que la Commission chargée de questions européennes procèderait à l'audition de M. Serafin, Commissaire européen au budget, à la lutte anti-fraude et à l'administration publique.

Le 12 juin 2025, la Commission a procédé à l'audition de M. Serafin, Commissaire européen au budget, à la lutte anti-fraude et à l'administration publique.

Ont participé aux travaux : M. Borsus (Président), Mme De Bue, MM. Fiévet, Fontaine, Mmes Lambelin, Tillieux, Van Walle, Warzée-Caverenne (Rapporteuse).

A assisté aux travaux : M. Hazée.

III. AUDITION

Le 12 juin 2025, la Commission chargée de questions européennes a procédé à l'audition de M. Serafin, Commissaire européen au budget, à la lutte anti-fraude et à l'administration publique.

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2017, le rapport d'audition établi par une commission ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/3Nz9SCH.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,	Le Président,
V. WARZÉE-CAVERENNE	W. BORSUS